

Séminaire de l'URMA Pays de la Loire: l'intersyndicale SNCA-CGT, CFDT et FO fait une déclaration

Le 17 décembre dernier, les organisations syndicales SNCA-CGT, CFDT et FO, se sont exprimées devant près de 500 agents de l'Université Régionale des Métiers (URMA) de la chambre de métiers et de l'artisanat de région (CMAR) des Pays de la Loire.



Lecture de la déclaration intersyndicale lors du séminaire URMA pays de la Loire

Les personnels se sont rassemblés au Théâtre Foirail de Chemillé-en Anjou pour échanger, préparer et anticiper les modifications issues de la loi« pour la liberté de choisir son

avenir professionnel ». La deuxième partie du séminaire a porté sur la présentation du projet de modularisation de l'URMA Provinces- Alpes-Côtes-d'Azur, du projet de gestion de la relation client (GRC) et du déploiement de la plateforme « Sharepoint ».

Lors de ce grand rassemblement et en présence des présidents de la CMAR et de François-Xavier HUARD, directeur du développement économique et de la formation à l'APCMA, le SNCA-CGT en intersyndicale avec la CFDT et FO est intervenu pour exprimer les inquiétudes et les revendications des agents de la structure régionale.

Les représentants syndicaux avaient demandé à Joël FOURNY, président de la CMAR et vice-président de l'APCMA, de faire une déclaration liminaire. Le président était, dans un premier temps, peu disposé à laisser les organisations syndicales prendre la parole lors de ce rassemblement. Après négociation, un accord a finalement été trouvé et les représentants syndicaux ont pu s'adresser aux personnels en fin de matinée.

Patrick DOSSEUL (Délégué syndical régional et secrétaire général du SNCA-CGT) et Laurent GAUTIER (Délégué Syndical CFDT de la délégation de Vendée) sont donc, à la l'invitation du Président FOURNY, montés sur l'estrade du Théâtre de la Foirail pour lire la déclaration intersyndicale:

Morceaux choisis

Sur le pouvoir d'achat:

« Dans les CMA, la valeur du point n'a pas été revalorisée depuis maintenant 9 années consécutives...»

« La CMAR Pays de la Loire, en bonne santé financière, doit faire le choix d'un réel investissement dans le capital humain... »

« A l'heure où le président de la République vient d'annoncer

des premières mesures favorables au pouvoir d'achat, nous réclamons en urgence l'ouverture de négociations salariales locales... »

Sur l'amélioration des conditions de travail:

« Nous devons aussi aborder la pression psychologique, le déficit de reconnaissance et la perception d'avenir. Les risques psychosociaux sont présents et ils concernent tout le monde... »

« Il faut faire un choix stratégique qui offre aux collaborateurs la possibilité de faire leur travail dans les meilleures conditions possibles... »

« C'est pourquoi, nous demandons la poursuite du travail collaboratif engagé avec les représentants du personnel sur l'amélioration du bien-être au travail au sein de la CMAR. »

Sur l'emploi et la précarité:

« La CMAR s'oriente vers un abandon de l'approche de service public pour passer à une démarche d'esprit de service et d'esprit client ... »

« Les personnels de la CMAR Pays de la Loire refusent de devenir la variable d'ajustement de la modernisation de l'action publique exigée par l'état (récessions budgétaires et mutations engendrées par les lois PACTE, apprentissage et formation professionnelle). »

« C'est pourquoi nous demandons, la pérennisation de l'emploi par un taux d'agents titulaires au minimum de 80% et des garanties sur la « sécurisation des parcours professionnels » parle maintien des emplois de proximité au sein de notre établissement, des missions de service public et d'appui à l'entreprise artisanale sans licenciements, sans suppressions de poste et sans mobilisations forcées »

En conclusion de leur intervention, les organisations ont demandé de replacer « l'humain » au cœur des priorités:

« La pérennité des services de la CMAR ne peut donc pas s'envisager sans les femmes et les hommes de notre établissement. Il convient donc de replacer comme il se doit l'humain au cœur des débats sociaux et de trouver les leviers permettant de concilier bien être, performance au travail et juste rémunération. »

A l'issue de la lecture de cette déclaration, les représentants du personnel ont été très largement plébiscités par les personnels.

Le Président FOURNY, sans vouloir engager un débat sur le contenu de l'expression syndicale, a tenu à reprendre point par point les éléments de la déclaration. Sur la question des salaires, il a notamment repris le leitmotiv du collègue patronal de la CPN56 en désignant l'état comme seul responsable:

« Les présidents ne sont pas opposés à l'augmentation du point, cependant compte tenu de la situation des chambres, c'est financièrement impossible; l'état doit aider le réseau par l'attribution de ressources supplémentaires. »

Pour autant, Joël FOURNY s'est voulu rassurant sur l'emploi et a fortement exprimé sa volonté de conserver les missions de service public de la chambre.

Le SNCA-CGT, pour sa part, a précisé que l'attractivité du réseau était en déclin en grande partie à cause d'une carence de reconnaissance et notamment en matière de rémunération. Pour terminer Patrick DOSSEUL a indiqué que le souhait des présidents de réviser le statut afin de l'adapter au contexte national et à la loi ne se fera pas sans les salariés et leurs représentants à la commission paritaire nationale.

L'intégralité de la déclaration, ici